

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12+4 procurations

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi 11 juillet 2018, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MÉDOC,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

À la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2018

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC				*
6	Alain BLANCHARD		*	Joëlle ARAGON	
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE		*	Christophe MERGALET	
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT		*	Dominique FEDIEU	
14	Cédric COUTURIER				*
15	Salima MAHFQUD				*
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sandrine NICOLLEAU		*	Corinne FONTANILLE	

### DELIBERATION SOUMETTANT LES CLOTURES A LA PROCEDURE DE DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment en son article R. 421-12,

Vu le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

Vu la délibération n°2018-045 du 11 juillet 2018 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Considérant** que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme,

**Considérant** que l'article R 421-12, quatrième alinéa, du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune,

**Considérant** que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain,

**Considérant** que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

Entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 3 procurations** (Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Thierry LARTIGUE qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Joëlle ARAGON) ; **3 ABSTENTIONS dont 1 procuration** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) ;

**I. DECIDE** d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus,

Certifié conforme au registre de délibération des signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou Sous-Préfecture

Le : .....

Publié ou Notifié

CUSSAC FORT MEDOC

Le 13 juillet 2018

M. Dominique FEDIEU,

Le Maire

  


**Acte classé****2018-047**

**1**
**2**
**3**
**4**

En préparation
En attente retour  
Préfecture
AR reçu
> Classé <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-17T15-32-53.00 ( MI211910564 )

Identifiant unique de l'acte :  
033-213301468-20180711-2018-047-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DELIBERATION SOUMETTANT LES CLOTURES A LA PROCEDURE  
DE DECLARATION PREALABLE

Date de décision : 11/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme  
2.1.6. autres

Acte : [2018-047 DELIBERATION  
SOUMETTANT LES CLOTURES  
A LA PROCEDURE DE  
DECLARATION PREALABLE PDF](#)      Multicanal : Non

Annuler

Préparé	Date 17/07/18 à 15:32	Par <u><a href="#">MORISSET Sandrine</a></u>
Transmis	Date 17/07/18 à 15:32	Par <u><a href="#">MORISSET Sandrine</a></u>
Accusé de réception	Date 17/07/18 à 15:38	
Classé	Date 17/07/18 à 15:41	Par <u><a href="#">MORISSET Sandrine</a></u>